

INSCRIPTION DANS UNE ECOLE DE SOYAux D'UN ENFANT DOMICILIE DANS UNE AUTRE COMMUNE

Inscriptions scolaires sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00.

Vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école publique de la commune de Soyaux alors que vous n'y résidez pas.

Eu égard à la législation en vigueur, **nous devons, préalablement à l'examen de votre dossier, obtenir l'accord du maire de votre commune de résidence.**

A cet effet, nous vous prions de bien vouloir vous présenter au service éducation, muni des documents suivants :

1. **Demande d'inscription** ci-jointe, dûment complétée, sur laquelle vous aurez, préalablement recueilli **l'avis de votre commune de résidence.**
2. **Lettre de motivation** accompagnée de toutes pièces justificatives (horaires de travail, attestation de l'assistante maternelle, attestation des employeurs,...)
3. **Livret de famille, justificatif de domicile.**

Informations

Affectation

L'affectation dans l'établissement demandé ne pourra se faire qu'en fonction des places disponibles, la priorité étant donnée aux enfants résidant sur la commune de Soyaux.

Restaurants scolaires

Aucune réduction tarifaire ne pourra être consentie aux familles résidant hors Soyaux.

Classes de découverte

La Ville de Soyaux ne participera pas au financement des classes de découverte (séjour et transport) organisées par l'école.